

SEANCE DU
21 DÉCEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
57

Date de convocation :
15 décembre 2023

Date d'affichage :
22 décembre 2023

OBJET :
**LE CREUSOT - Place SCHNEIDER -
Évolution du projet d'aménagement**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 11**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 3**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 21 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Frédéric MARASCIA
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
M. JAUNET (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Marc REPY



Vu la décision du Président n°23SGADP0063, prise en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, en date du 24 février 2023, qui a procédé au déclassement d'une superficie d'environ 1270m² du domaine public communautaire en nature de parking public ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°23SGADL0010 du 2 mars 2023 relative à l'aménagement de la place Schneider ;

« Le rapporteur expose :

Le programme de réaménagement urbain et de revitalisation du cœur de ville, défini comme l'une des priorités du mandat, vise à conforter le rôle structurant des villes centres et à en renforcer l'attractivité. La mise en œuvre de cette action d'aménagement se traduit, pour la commune du Creusot, par le renforcement de l'axe secteur Foch - esplanade Mitterrand - Place Schneider. Le programme d'aménagement fait de cette dernière entité patrimoniale un élément central, tant pour faire le lien entre les différents secteurs urbains que pour créer un lieu de vie qui puisse être le support d'activités commerciales.

C'est dans ce contexte que l'enseigne Place-Ô-Marché a manifesté son intérêt pour implanter une halle gourmande sur la place Schneider. Le Conseil communautaire s'est donc prononcé, le 2 mars dernier, en faveur de la cession d'une emprise foncière de 1270 m² à la société OMC promotion, en charge des opérations immobilières de l'enseigne.

Dans le cadre de ce projet, l'une des conditions de la ville du Creusot et de la CUCM dans l'analyse de ce projet était le soutien et l'engagement formel de ce soutien par la Banque des Territoires.

Si l'accord de principe avait été donné par cette dernière, le projet devait faire l'objet d'un examen et d'une validation en comité d'engagement. Cet examen a été reporté et rend de fait incompatible le calendrier de réalisation d'une halle sur la place avec le calendrier global du projet d'aménagement.

Aussi, il a été convenu de ne pas donner suite à ce projet sur la place Schneider afin de ne pas retarder le projet d'aménagement urbain.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire d'abroger la délibération n° 23SGADL0010 autorisant la cession d'une emprise foncière à la société OMC promotion.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL
Après en avoir débattu
Après en avoir délibéré
DECIDE

- D'abroger la délibération n° 23SGADL0010 autorisant la cession d'une emprise foncière à la société OMC promotion

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 22 décembre 2023
et publié, affiché ou notifié le 22 décembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Frederique LEMOINE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Lemoine', written in a cursive style.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Frederique LEMOINE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Lemoine', written in a cursive style.